

CONSEIL D'ADMINISTRATION – mardi 6 mai 2025

Délibération n° 2025_08

Présents avec voix délibératives :

- M. Pierre BONNET, Vichy Communauté, titulaire (en visio)
- Mme Valérie CABECAS, Conseil départemental du Cantal, titulaire (en visio)
- M. Christian CHITO, Conseil départemental de l'Allier, suppléant (en visio)
- M. Bruno FAURE, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- M. Emmanuel FERRAND, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, titulaire (en visio)
- Mme Christelle MICHEL-DELEAGE, Conseil départemental de la Haute-Loire, titulaire (en visio)
- M. Michel SAUVADE, Conseil départemental du Puy-de-Dôme, titulaire (en visio)

Présents :

M. Frédéric MÜLLER, Directeur de la Régie Auvergne Numérique, Mme Bénié KODJO, Directrice Adjointe de la Régie Auvergne Numérique, M. Jean-Philippe LAVIGNE, Conseil Départemental du Cantal, M. Benoît MARIUS, Conseil départemental de l'Allier, M. Vincent MAILLARD, Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes, Mme Valérie ESCOT, Conseil Départemental du Puy de Dôme.

Vu l'article R. 2221-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu l'article 10 des statuts de la Régie « Auvergne Numérique »,
Vu le rapport n°3 du Conseil d'administration du mardi 6 mai 2025,
Le quorum étant atteint,

Le Conseil d'Administration de la Régie régionale « Auvergne Numérique » décide :

- **La passation des contrats de la Régie donne lieu à un compte rendu spécial au conseil d'administration dès sa plus prochaine réunion, à l'exception de ceux dont le montant est inférieur à la somme de 90.000,00 euros HT.**

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait conforme,

Le Président,



Bruno FAURE